



Rapport sur les Orientations Budgétaires 2023

Le débat d'orientation budgétaire (DOB) est un exercice réglementaire imposé par l'article L5211-36 du code général des collectivités territoriales. Il doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Ce débat permet au conseil communautaire de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration du budget 2023. C'est l'occasion pour les élus d'examiner les perspectives budgétaires pour l'année, de débattre de la politique d'équipement du territoire et de sa stratégie financière et fiscale.

L'article 107 de la loi NOTRE a modifié les articles du Code général des collectivités territoriales relatifs au débat d'orientation budgétaire, en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Il participe à l'information des élus sur l'évolution de la situation financière de la collectivité. Il informe également sur les évolutions en matière de ressources humaines, de fiscalité et de dette. Il permet à l'assemblée délibérante de discuter des orientations budgétaires de l'exercice et des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités qui seront déclinées dans le projet de budget primitif.

Ce rapport doit aussi, comporter une analyse des effectifs. Elle doit tenir compte des dépenses de personnel, des salaires et différents avantages, et du temps de travail de chacun des salariés. Il donne lieu à un débat. Celui-ci est acté par une délibération qui donne lieu dorénavant à un vote.

Enfin, il est important de préciser que ce débat d'orientation budgétaire n'a pas vocation à être aussi précis qu'un budget primitif. Le détail des différents points abordés dans ce débat seront précisés lors de l'adoption du budget primitif 2023, le 12 avril prochain.

Les indications données dans ce document le sont à titre indicatif, basées sur des données estimées et donc susceptibles d'évoluer selon l'activité réelle des dernières semaines de l'exercice et suite au débat du conseil communautaire. Il convient de préciser qu'à la date du débat d'orientation budgétaire, certaines informations ne sont pas encore connues, notamment les résultats définitifs de 2022.

A) Les principales orientations budgétaires

La préparation du budget primitif pour 2023 de la communauté de communes Cœur de Lozère prend place dans un contexte toujours incertain marqué par les fortes tensions géopolitiques à la sortie d'une crise sanitaire inédite. L'année 2023 devrait être bien différente de 2022, marquée par une croissance soutenue de 2,6 % en 2022. Le projet de Loi de Finances de 2023 est bâti sur une croissance de 1 %. En décembre, l'inflation était encore à 5,9 % sur un an. Elle devrait connaître un pic au cours du premier semestre, avant de redescendre vers 4 % en fin d'année.

Malgré ce contexte, nous souhaitons élaborer un budget 2023 caractérisé par **un maintien des taux d'imposition, une augmentation contenue des dépenses de fonctionnement, un investissement soutenu en matière économique et transition écologique** au travers des budgets annexes.

Cela va se traduire par, une augmentation des dépenses de personnel de 4,6 % par rapport aux crédits ouverts en 2022, liée à la hausse du point d'indice comptabilisé en année pleine ainsi qu'au glissement vieillissement technicité (GVT) et à l'instauration du RIFSEEP.

A une augmentation forte des charges à caractère général due essentiellement à la hausse des prix de l'énergie et au programme de travaux en régie, soit une hausse de 26,3%, par rapport aux crédits ouverts en 2022.

Les autres charges de gestion courante connaîtront une augmentation de 7,1%, par rapport aux crédits ouverts en 2022. Les charges financières seront en hausse de 43%, par rapport aux crédits ouverts en 2022.

Dans ces conditions, la collectivité poursuit son gel des taux d'imposition tant pour la taxe foncière, que pour la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et la contribution foncière des entreprises qui voient leurs bases augmentées de 7,1%.

Au regard des investissements nécessaires à l'intérêt général de la communauté de communes Cœur de Lozère, de notre capacité financière et de la conjoncture économique environnante, l'investissement reste ambitieux avec plusieurs projets d'améliorations des installations sportives pour limiter les dépenses énergétiques, améliorer l'accueil et l'offre proposés au public, maintenir une forte activité sur le logement au travers la Mise En Valeur Architecturale (MEVA) et l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH), soutenir le développement économique qui est source de richesse de vitalité pour le territoire de la communauté de communes Cœur de Lozère.

Ces orientations budgétaires montrent également toute la volonté d'intervenir avec efficacité et pragmatisme dans le quotidien de la population du territoire, particulièrement sur le volet social mais aussi en faveur du milieu associatif.

B) Les principales évolutions budgétaires

1-La capacité d'autofinancement

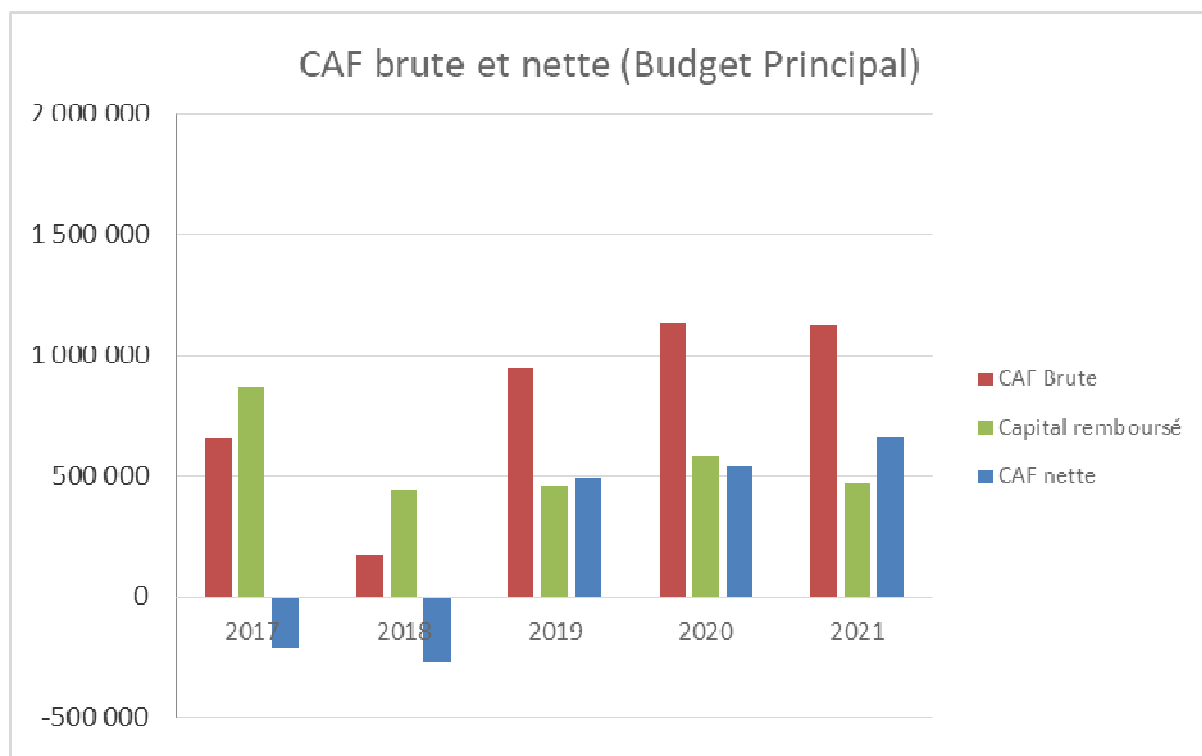
L'épargne brute résulte de la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. L'épargne brute représente le socle de la richesse financière. L'excédent appelé aussi autofinancement brut finance la section d'investissement et doit être supérieur ou égal au remboursement du capital de la dette. La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

L'épargne nette est calculée à partir de l'épargne brute ôtée du remboursement du capital de la dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Evolution de la capacité d'autofinancement

Libellé	2018	2019	2020	2021	2022
CAF brute	658 524	172 470	945 848	1 131 306	1 130 193
Annuité en capital de la dette	868 321	445 547	456 098	587 467	468 667
CAF nette ou disponible	-209 797	-273 078	489 750	543 839	661 526
Taux d'épargne brute	7,57%	1,94%	10,13%	12,12%	11,85%

Le taux d'épargne brute, qui rapporte l'épargne brute aux recettes réelles de la section de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio de 8% à 15% est satisfaisant.



2-La capacité de désendettement

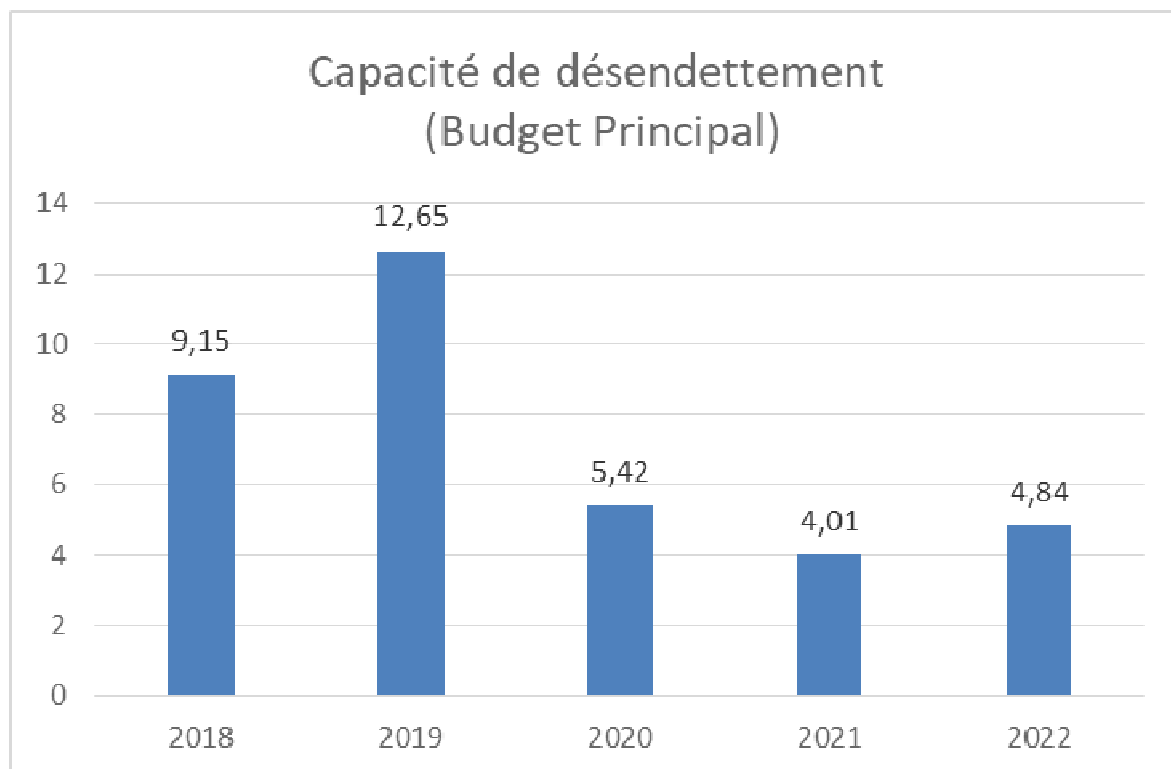
L'évolution de la capacité d'autofinancement a un effet direct sur la capacité de désendettement qui reste sous les 5 ans, malgré la réalisation d'un emprunt de 1 400 000 euros en 2022.

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire / épargne brute de l'année en cours.

Evolution de la capacité de désendettement

	2018	2019	2020	2021	2022
Capacité de désendettement	9,15	12,65	5,42	4,01	4,84

La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale. Pour autant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière et il doit être mis en perspective. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.



C) Le Budget Principal

1-Les Recettes

Recettes de fonctionnement

Les recettes prévues au BP 2023 sont en hausse (673 000 euros par rapport aux crédits ouverts en 2022 soit 7,2 %) à hauteur de 10 000 000 euros. Les recettes réelles sont prévues pour 9 266 000 euros en 2023 contre 8 832 775 euros de crédits ouverts en 2022, soit une hausse de 4,9 %.

Evolution du ratio des recettes réelles de fonctionnement par habitants

2018	2019	2020	2021	2022
547	553	571	567	573

1-1 Produits de services

Ils comprennent essentiellement le produit des entrées à la piscine pour 125 000 euros, l'utilisation des installations sportives par les lycées pour 16 000 euros, de la déchetterie par la commune du Chastel pour 5 000 euros, du remboursement de charges par les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement pour 60 000 euros. Le total de ce chapitre est estimé à 207 000 euros en 2023, soit une hausse de 6,2%.

Evolution des produits de services

2018	2019	2020	2021	2022
162 632	268 976	170 136	163 893	214 469

1-2 Impôts et Taxes

En 2023, les EPCI et les communes pourront de nouveau faire varier leur taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS). Cependant, les collectivités devront respecter un certain nombre de règles de lien, qui différeront selon leur régime fiscal. Ainsi, il sera possible pour toutes les communes, quel que soit leur régime fiscal, et pour tous les EPCI à fiscalité additionnelle de faire varier leurs taux de THRS, taxes foncières et CFE dans les mêmes proportions.

Les collectivités locales sont intégralement compensées de la perte du produit de taxe d'habitation. Depuis 2021, elles reçoivent de nouvelles ressources de substitution. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre se voient attribuer une fraction de TVA en lieu et place du produit de taxe d'habitation. Cette compensation va être augmentée avec la suppression sur deux ans de la Contribution sur la Valeur ajoutée des Entreprises (CVAE). Les

intercommunalités ont perçu une part mensuelle de TVA sans évolution par rapport à 2021 (janvier et février) et évoluant de 2,9 % (mars).

L'État a procédé à une actualisation des versements mensuels au cours du dernier trimestre de l'année 2022. Les collectivités et groupements ont reçu, en octobre 2022, un versement de TVA en progression d'environ 2,1 Mds d'euros depuis la dernière prévision au titre de 2022, hausse liée à une progression d'environ + 9,6 % de la TVA entre 2021 et 2022. Une seconde actualisation sera effectuée au premier trimestre 2023, au vu de l'exécution définitive 2022.

De la même façon, les collectivités bénéficieront du taux de progression prévisionnel de TVA estimé dans le cadre du projet de loi de finances pour 2023, soit environ 5,1 % à ce stade, qui sera ensuite ajusté par le projet de loi de finances pour 2024.

A l'heure où les collectivités locales font face à la flambée des prix de l'énergie, elles pourront bénéficier en 2023 de la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives. Décidée lors de l'examen du projet de loi de finances au parlement, cette augmentation de 7,1% des bases fiscales concernent plusieurs impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, cotisation foncière des entreprises, taxe d'enlèvement des ordures ménagères...). Elle est calculée depuis 2018 à partir de l'indice des prix à la consommation harmonisé, entre les mois de novembre 2021 et 2022.

Malgré des amendements de plusieurs parlementaires pendant les débats budgétaires pour un plafonnement à 3,5%, l'exécutif a préféré sur ce point favoriser les collectivités. La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives atteindra donc cette année un record depuis au moins 30 ans.

Evolution des produits de fiscalité

	Taux	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitations	6,71%	1 574 183	182 468	183 225	195 429
Taxe Foncière Bâti	3,50%	665 855	648 421	672 533	720 043
Taxe Foncière Non Bâti	12,10%	14 158	14 158	15 004	15 004
Taxe Additionnelle Foncière Non Bâti	136,96%	22 885	31 508	32 413	32 413
Contribution Foncière des Entreprises	26,18%	1 365 021	1 164 086	1 175 097	1 172 993
		3 642 102	2 040 640	2 078 272	2 135 881

Mise en œuvre en 2021, la réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels se traduit par une réduction de moitié des cotisations de taxe foncière sur les propriétés bâties et de la contribution foncière des entreprises (CFE) desdits établissements. La baisse du produit de la CFE due à cet abattement de 50% pour les établissements industriels représente 990 703 euros

de bases exonérées en 2022 pour un montant de 259 366 euros. Il explique la baisse de produit constaté depuis 2021. Il est entièrement compensé par l'Etat dans le cadre des allocations compensatrices prévus au chapitre des dotations, subventions et participations.

Evolution du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

	Taux	2020	2021	2022	2023
TEOM zone urbaine	9,92%	1 491 562	1 533 780	1 587 378	1 700 082
TEOM zone rurale	8,44%	241 840	248 370	258 025	276 345
		1 733 402	1 782 150	1 845 403	1 976 427

En 2021, la fraction de TVA perçue pour compenser la perte de la taxe d'habitations sur les résidences principales a été de 1 540 015 euros. Ce montant non définitif perçu en 2022 est de 1 687 554 euros. Il est estimé pour 2023 2 117 856 euros, incluant la compensation pour la baisse de la CVAE.

Evolution de la fraction de TVA perçue

	2021	2022	2023
Fraction de TVA	1 540 015	1 687 554	2 117 856

Le ratio du produit des impositions directes par habitants est en nette baisse du fait de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales qui est compensée par une fraction de la TVA qui est une ressource indépendante des taux votés par l'assemblée délibérante.

Evolution du ratio du produit des impositions directes par habitants

2018	2019	2020	2021	2022
326	328	331	233	236

Les autres produits de fiscalité indépendants des taux votés par la collectivité seront constants par rapport à l'année 2022 à 321 700 euros pour la TASCOM, à 79 576 euros pour l'IFER et 168 225 euros pour le FNGIR. Seule la CVAE est en baisse de moitié à 452 500 euros pour 2023.

En conséquence, les divers produits de fiscalité à percevoir par la collectivité sont estimés à 7 252 165 euros pour 2023 contre 6 983 907 euros perçus en 2022, soit une progression de + 4,34%.

A ce montant, il convient d'ajouter, les attributions de compensation et la taxe de séjour pour un total de 82 162 euros.

Le dispositif des attributions de compensation a pour objectif de garantir la neutralité budgétaire des transferts de ressources opérés lorsqu'un établissement

public de coopération intercommunale (EPCI) opte pour le régime de la fiscalité professionnelle unique (anciennement taxe professionnelle unique) et lors de chaque transfert de compétence entre l'EPCI et ses communes membres. Les montants perçus ou versés sont le fruit des différentes compétences transférées à la communauté de communes Cœur de Lozère.

Les montants actuels ont été arrêtés par délibération du 20 décembre 2019 après réunion de la commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLET) suite aux transferts des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2019.

Evolution des attributions de compensations reçues

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Badaroux	35 359	37 495	9 259	9 259	9 259	9 259
Balsièges	1 063	2 394	0	0	0	0
Le Born	7 601	8 029	8 029	8 029	8 029	8 029
Pelouse	10 902	11 303	4 873	4 873	4 873	4 873
Saint Bazile	25 058	25 587	0	0	0	0
	79 982	84 807	22 162	22 162	22 162	22 162

La hausse de ce chapitre est en grande partie due au reversement du FPIC pour 209 928 euros en 2022. Sans éléments concernant le fonds de péréquation pour 2023, cette recette n'est pas prévue dans le cadre de l'élaboration du budget.

Evolution des impôts et taxes

2018	2019	2020	2021	2022	2023
6 603 094	6 755 060	6 966 199	6 957 450	7 428 884	7 331 827

1-3 : Dotations, subventions et participations :

Le montant de l'enveloppe DGF réparti entre départements, communes et EPCI à fiscalité propre s'élève en 2023 à 26,931 milliards d'euros contre 26,798 milliards d'euros en 2022, soit une progression de 133.3 millions (+ 0,5 %). La progression de DGF constatée entre 2018 et 2019 correspond à la prise en considération des nouvelles compétences actées au 1^{er} janvier 2018 (contribution SDIS et l'adhésion à l'EDML). Le montant prévu pour 2022 reste stable à 859 000 euros.

En termes de compétences transférées, la Communauté de communes Cœur de Lozère est quasiment à l'optimum de ce qui peut être mise en œuvre avec un coefficient d'intégration fiscale (CIF) de 0,47.

Evolution du ratio de la DGF par habitants

2018	2019	2020	2021	2022
50	54	53	53	51

Les **allocations compensatrices** se sont élevées à 415 167 euros en 2022. Ce montant, qui intègre les compensations de l'Etat pour les taxes foncières et la contribution foncière des entreprises. Ce montant est essentiellement la conséquence de l'abattement de 50% pour les établissements industriels. Il est proposé d'inscrire un montant de 416 742 euros en 2023, pour les allocations compensatrices avec une DCRTP (Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle) identique à 2022 soit 96 742 euros.

Les autres **dotations et participations** se situeront à hauteur de 69 000 euros. Ce montant comprend entre autre la participation de l'Etat à la gestion de l'aire des gens du voyage et du SDIS pour les frais de fonctionnement du centre de secours.

Ce chapitre comprenait le versement du Contrat Enfance Jeunesse par la CCSS de la Lozère. Perçu directement depuis 2021, par le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Au total, le chapitre des dotations subventions et participations baissent de 15 117 euros par rapport aux crédits ouverts en 2022 pour s'établir à 1 359 742 euros en 2023, soit une baisse de - 1,1%.

Evolution des dotations, subventions et participations

2018	2019	2020	2021	2022
1 588 967	1 578 330	1 449 097	1 703 284	1 479 118

1-4 Autres produits de gestion courante

Ils comprennent essentiellement les revenus des immeubles pour 125 000 euros en 2023, les redevances versées par les concessionnaires (Centre équestre et Village de vacances) pour 13 000 euros et les récupérations de charges pour les divers locaux loués ou mis à disposition pour 60 000 euros.

En 2021, ce chapitre comptabilisait le reversement de l'excédent du budget annexe du lotissement Occitanie. Clôturé au 31 décembre 2021, le reversement comptabilisé était de 112 347,70 euros.

Au total, le chapitre des autres produits de gestion courante augmentent de 7 000 euros par rapport aux crédits ouverts en 2022 pour s'établir à 198 000 euros en 2023, soit une hausse de 3,7%.

Evolution des autres produits de gestion courante

2018	2019	2020	2021	2022
254 424	170 502	332 232	323 359	196 783

Recettes d'investissement

1-5 Les Dotations

Le Fonds de compensation pour la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) est estimé à 70 000 euros en 2023 contre 52 992,14 euros perçus en 2022.

Evolution des dotations

2018	2019	2020	2021	2022
22 500	36 475	46 085	67 583	52 992

1-6 Les emprunts

La collectivité n'avait plus eu recours à l'emprunt depuis 2018 avec un emprunt de 1 176 000 euros. En 2022, un emprunt de 1 400 000 euros a été réalisé. Son encours au 31 décembre 2022 est de 4 537 856 euros pour son budget principal soit une dette par habitant de 330 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget principal

	2018	2019	2020	2021	2022
Encours au 1 ^{er} janvier	5 705 640	6 026 970	5 581 422	5 125 324	4 537 856
Encours au 31 décembre	6 026 970	5 581 422	5 125 324	4 537 856	5 469 189

Evolution du ratio de l'encours de la dette par rapport aux recettes réelles de fonctionnement

2018	2019	2020	2021	2022
69,28%	62,63%	54,88%	48,63%	57,37%

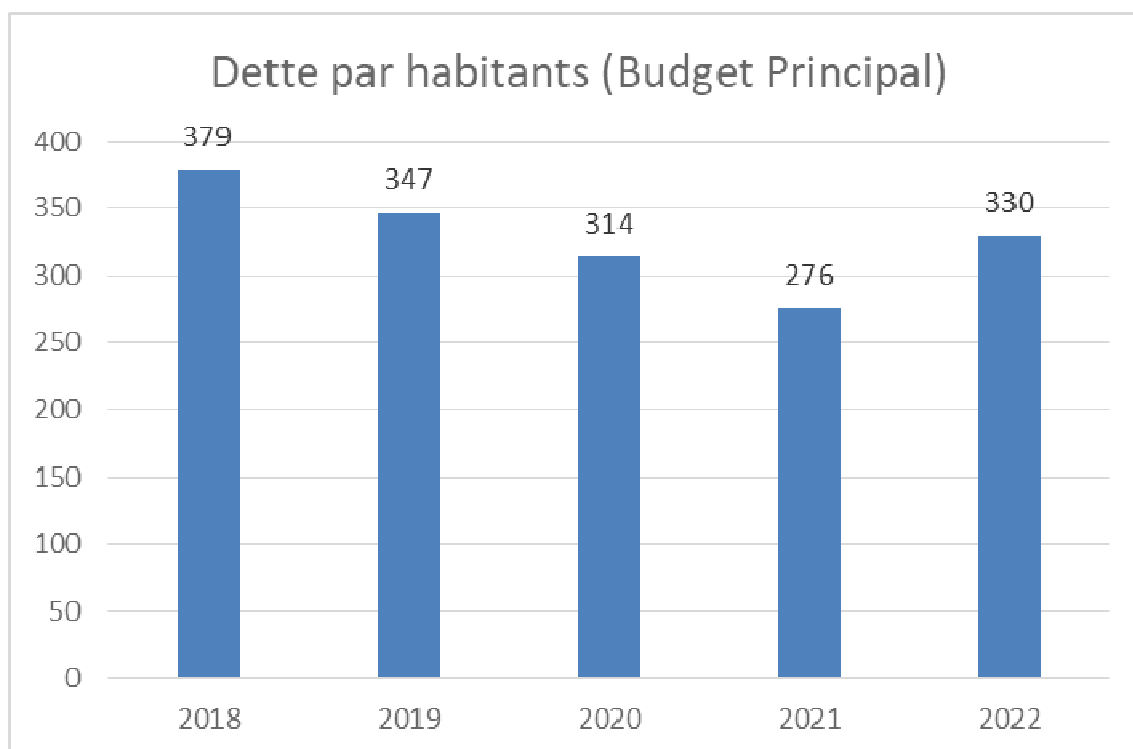
Evolution du ratio de l'encours de la dette par habitants

2018	2019	2020	2021	2022
379	347	314	276	330

Le programme d'investissement prévu pour 2023 nécessitera la contractualisation d'un emprunt pour assumer le besoin de financement prévisionnel à hauteur de 1 265 000 euros.

Evolution du recours à l'emprunt

2018	2019	2020	2021	2022
1 176 000	0	0	0	1 400 000



Avec une population de 16 572 habitants au 1^{er} janvier 2023, l'encours attendu correspondra à une dette de 373 euros par habitant. Tout en conservant une politique d'investissement soutenue.

Evolution de l'encours de la dette du Budget Principal

Exercice	Dette en capital au 1 ^{er} Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2021	5 125 324,09	587 467,39	112 126,10	714 522,34	4 537 856,70
2022	4 537 856,70	468 667,11	104 828,85	582 426,51	5 469 189,59
2023	5 469 189,59	501 297,01	161 837,95	534 535,52	4 967 892,58
2024	4 967 892,58	500 000,10	149 331,33	517 553,39	4 467 892,48
2025	4 467 892,48	474 993,76	134 633,34	478 274,15	3 992 898,72
2026	3 992 898,72	467 030,39	120 281,77	455 656,36	3 525 868,33
2027	3 525 868,33	449 177,72	106 185,57	423 404,75	3 076 690,61
2028	3 076 690,61	408 423,03	92 833,62	376 652,42	2 668 267,58
2029	2 668 267,58	347 735,06	80 113,35	295 136,14	2 320 532,52

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2030	2 320 532,52	348 325,81	68 283,06	285 863,41	1 972 206,71
2031	1 972 206,71	328 828,89	56 146,30	256 256,74	1 643 377,82
2032	1 643 377,82	289 019,05	45 237,85	207 557,37	1 354 358,77
2033	1 354 358,77	297 424,36	35 498,70	208 446,60	1 056 934,41
2034	1 056 934,41	211 053,03	27 010,40	115 027,00	845 881,38
2035	845 881,38	217 139,85	20 749,87	115 027,00	628 741,53
2036	628 741,53	223 420,62	14 313,92	115 027,00	405 320,91
2037	405 320,91	229 901,93	7 620,12	115 027,00	175 418,98
2038	175 418,98	112 419,65	2 547,36	115 027,36	62 999,33
2039	62 999,33	42 296,03	914,26	43 270,64	20 703,30
2040	20 703,30	20 703,29	180,37	21 635,49	0,00

1-7 Les subventions d'investissement

La Dotation de Soutien à l'Investissement Local créée en 2016, est depuis pérennisée et reliée aux finalités du grand plan d'investissement (GPI), des contrats de ruralité, du dispositif cœur de ville et du plan de Relance. La Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) 2023 est maintenue à son niveau de 2022, avec un montant de près d'1,046 Md€.

Le budget 2023 réaffirme la priorité donnée à la transition écologique, notamment en mettant en place d'un fonds d'accélération inédit pour la transition écologique dans les territoires (Fonds vert) doté de 2 milliards d'euros

Evolution des subventions d'investissement perçues

2018	2019	2020	2021	2022
232 841	214 671	115 116	237 427	319 601

Les demandes de subvention pour l'année 2023 sont en cours. Plusieurs opérations d'investissement prévues dans le contrat territorial 2022 / 2025 du Département ont fait l'objet de demandes de subventions en complément des demandes réalisées auprès de l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL pour un montant prévu en 2023 de 1 481 907 euros.

1-8 Autres recettes

Pour les autres recettes réelles, elles sont essentiellement constituées de l'affectation de résultat estimée pour l'heure 192 000 euros pour l'année 2023. Les recettes d'ordre se composent essentiellement des dotations aux amortissements pour 300 000 euros.

2-Les Dépenses

Dépenses de Fonctionnement

Le total des dépenses de fonctionnement est estimé pour 2023 à 10 000 000 euros (673 000 euros par rapport aux crédits ouverts soit 7,2 %) Hors opérations d'ordre (amortissements et virement à la section d'investissement) nos dépenses de fonctionnement 2023 s'élèveront à 9 555 000 euros, soit une hausse des dépenses réelles de 10,2 % par rapport aux crédits ouverts en 2022.

Evolution du ratio des dépenses réelles de fonctionnement par habitants

2018	2019	2020	2021	2022
511	535	526	510	517

2-1 Les charges à caractère général

Les charges à caractère général sont en forte hausse. En 2023, les prévisions s'établissent à 2 770 000 euros, soit 576 000 euros de plus que les crédits ouverts en 2022, soit une hausse de 26,3%. Cette augmentation est essentiellement liée à la hausse des prix à la consommation qui vient grever les dépenses de gestion courante.

Les plus fortes hausses concernent la fourniture d'énergie électrique avec 317 000 euros de crédits supplémentaires, soit 127% de hausse, les contrats de prestations de services avec 115 000 euros de crédits supplémentaires, soit une hausse de 14% ou bien les assurances avec 22 000 euros de crédits supplémentaires, soit une hausse de 220%.

Evolution des charges à caractère général

2018	2019	2020	2021	2022
1 869 289	2 190 256	2 090 762	1 968 940	2 188 562

2-2 Les charges de personnel

Les charges de personnel s'élèveront à 2 245 000 euros soit une hausse de 4,6% par rapport aux crédits ouverts en 2022 liée à la hausse du point d'indice comptabilisé en année pleine ainsi qu'au glissement vieillissement technicité (GVT) et à l'instauration du RIFSEEP.

A ce montant, il convient de déduire, les atténuations de charges à hauteur de 170 000 euros pour obtenir une charge nette de personnel de 2 075 000 euros pour l'année 2023.

Evolution de la répartition des dépenses de personnel

	2018	2019	2020	2021	2022
012 Charges de personnel	2 032 320	2 064 138	2 015 612	2 010 405	2 193 545
013 Atténuations de charges	73 464	119 803	75 417	128 498	171 614
Charges nettes de personnel (012-013)	1 958 856	1 944 335	1 940 195	1 881 907	2 021 931

La hausse des charges nettes de personnel en 2022 est essentiellement due à l'augmentation du point d'indice et à la création d'un service commun pour la direction générale des services de la communauté de communes Cœur de Lozère avec la ville de Mende étoffé en 2022 avec un directeur général adjoint.

Conformément aux nouvelles exigences règlementaires, le rapport d'orientations budgétaires doit désormais présenter les éléments d'information suivants : évolution des dépenses du chapitre 012, évolution des effectifs, état des lieux des NBI (nouvelle bonification indiciaire), des heures supplémentaires, des avantages en nature accordés ainsi qu'un point sur le temps de travail appliqué au sein de la collectivité.

Evolution de la répartition des emplois

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Titulaires et Stagiaires	41	40	41	40	40	39
Non Titulaires permanents	8	9	3	3	1,5	3

Répartition des emplois par sexe en 2022

	Effectif	Pourcentage
Femmes	6	15%
Hommes	33	85%
	39	100%

Répartition des emplois par catégorie en 2022

Répartition des emplois statutaires par catégorie	Effectif	Pourcentage
A	4	10%
B	5	13%
C	30	77%
	39	100%

Eléments constitutifs de la paie

	2020	2021	2022
Traitement (titulaires, contractuels, apprentis)	1 259 509	1 026 900	1 107 548
Nouvelle Bonification indiciaire NBI	3 964	7 520	7 820
Heures supplémentaires	192 642	177 943	20 206
Régime indemnitaire	59 764	60 704	213 426
Transfert Prime /points	- 7 681	- 7 470	- 7 863
Avantages en nature	1 400	1 400	1 700

La communauté de communes compte parmi ses effectifs un contrat aidé CAE PEC affecté à la Déchèterie.

Conformément à l'obligation légale d'effectuer 1607 heures effectives de travail pour un agent à temps complet imposée par la loi n° 2019-828 du 06 août 2019 de la transformation de la fonction publique, article 47, la durée annuelle du temps de travail dans les services a été modifiée par délibération n° 6825/2020-203 du 16 décembre 2020 après avis du Comité technique du 10 décembre 2020 et est fixée désormais à 1 607 heures.

2-3 Les autres charges de gestion

Les autres charges de gestion représentent le poste de dépenses le plus important du budget de fonctionnement. Les dépenses seront de 3 946 000 euros en 2023 en hausse par rapport aux crédits ouverts en 2022 de 227 000 euros, soit 7,1%. Une hausse due essentiellement à l'augmentation de la subvention versée au Centre Intercommunal d'Action Sociale fixée à 1 000 000 euros en 2023. Cette

subvention d'équilibre pour le Centre Intercommunal d'Action Sociale augmente essentiellement pour prendre en compte la hausse de sa masse salariale en lien avec la mise en œuvre du Ségur de la santé et l'augmentation du point d'indice.

D'autres contributions sont comptabilisées dans ce chapitre au SDIDS pour 714 000 euros en 2023, soit 6% de hausse, au SDEE pour le traitement des déchets ménagers pour 820 000 euros, soit 7% de hausse, à l'EDML pour 131 000 euros, au syndicat Centre Lozère pour 100 000 euros, à l'Office Intercommunal du Tourisme pour 395 148 euros, au milieu associatif pour 572 000 euros.

Sur ce chapitre sont également financées les indemnités des élus pour 88 500 euros et la participation de la communauté de communes Cœur de Lozère au fonctionnement de l'aérodrome Mende Brenoux pour 50 000 euros.

Evolution des autres charges de gestion

2018	2019	2020	2021	2022
3 659 787	3 737 734	3 887 457	3 741 629	3 594 776

2-4 Les charges financières

Pour l'année 2023, la charge des intérêts est estimée à 165 000 euros en hausse de 43% par rapport à 2022. Cette hausse est due au prêt contracté en 2022 pour un montant de 1 400 000 euros.

Evolution des charges financières

2018	2019	2020	2021	2022
164 509	146 199	127 695	112 126	104 828

2-5 Les charges exceptionnelles

Leur montant a été fixé à 5 000 euros. Elles ne comprennent que des crédits pour opérations de gestion pour 5 000 euros.

Evolution des charges exceptionnelles

2018	2019	2020	2021	2022
1 450	0	8 709	10 008	23 814

2-6 Les atténuations de produit

La communauté de communes Cœur de Lozère est contributrice au Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC) depuis 2012. Au niveau national l'enveloppe de ce fonds est montée en puissance jusqu'en 2016. La Loi

de Finances 2018 a fixé définitivement le FPIC à 1 Mds euros, montant atteint depuis 2016.

En 2022, si la part contributive a augmenté, la collectivité a bénéficié pour la première fois d'un reversement d'un montant presque équivalent pour une contribution nette de 7 125 euros. A ce jour, nous n'avons pas de montant pour 2023, mais si l'enveloppe reste constante sa répartition reste variable et la contribution de la communauté de communes pourrait évoluer. Il convient de rester prudent en prévoyant un montant de 205 000 euros en 2023, similaire au montant versé en 2021.

Evolution du Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal (FPIC)

	2018	2019	2020	2021	2022
Contribution	252 110	252 110	202 078	202 377	217 053
Reversement					209 928
Charge nette	252 110	252 110	202 078	202 377	7 125

Ce chapitre comprend aussi le prélèvement au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques pour 46 185 euros. Mais aussi les attributions de compensation versées aux communes pour 100 374 euros, dont les montants actuels ont été arrêtés par délibération du 20 décembre 2019 après réunion de la commission locale d'évaluation du transfert des charges (CLET) suite aux transferts des compétences eau et assainissement au 1^{er} janvier 2019.

Evolution des attributions de compensations versées

	2018	2019	2020	2021	2022
Balsièges	0	12 327	12 327	12 327	12 327
Barjac	75 431	77 627	77 627	77 627	77 627
Mende	25 588	8 588	8 588	8 588	8 588
Saint Bauzile	0	1 831	1 831	1 831	1 831
	101 019	100 374	100 374	100 374	100 374

Dépenses d'Investissements

2-7 les dépenses d'équipements

L'année 2022 a vu l'achèvement et/ou le début de plusieurs opérations d'investissement, dont voici le détail :

- des acquisitions de bacs de collecte pour 12 638 euros,
- des acquisitions de matériels divers pour 14 533 euros,
- des aménagements de sentiers touristiques pour 7 625 euros,
- des aménagements d'équipements sportifs pour 156 760 euros,
- la réfection de courts de tennis pour 272 762 euros,
- la reconstruction des vestiaires du causse d'auge pour 81 668 euros,
- les travaux au village de vacances pour 35 099 euros,
- l'éclairage leds du gymnase Piencourt pour 80 909 euros,
- la refonte du site internet pour 25 059 euros,
- des acquisitions et aménagements du PLPD pour 1 820 euros,
- divers travaux d'eaux pluviales pour 5 544 euros
- divers travaux de voiries intercommunales pour 14 838 euros.

Mais aussi :

- des études pour 136 635 euros,
- subventions d'équipements pour 258 234 euros,

Evolution des dépenses d'équipement (compte 20, 21, 23, Régie)

2018	2019	2020	2021	2022
518 258	525 596	503 030	606 030	917 622

Evolution du ratio des dépenses d'équipement brut par habitants

2018	2019	2020	2021	2021
39	43	48	51	71

Pour l'année 2023, les prévisions d'investissement d'un montant de 1 452 000 euros se répartissent comme suit :

- les travaux de restauration du petit patrimoine pour 260 000 euros,
- les acquisitions de bacs pour 10 000 euros,
- les acquisitions de matériels divers pour 128 500 euros,
- les aménagements d'équipements sportifs pour 272 000 euros,
- les travaux à la piscine Marceau Crespin pour 30 000 euros,
- la réfection de courts de tennis pour 160 000 euros,
- les travaux à la salle des fêtes de Pelouse pour 24 000 euros,
- les travaux de la chaufferie du Chapitre pour 15 000 euros,
- Les pistes d'athlétisme au causse d'auge pour 120 000 euros,
- les travaux pour le village de vacances pour 70 000 euros,
- Les travaux du gymnase de la Vernède pour 100 000 euros,
- la mise aux normes de la déchetterie pour 92 500 euros,
- la climatisation du centre de secours pour 30 000 euros,
- les menuiseries du dojo pour 19 500 euros,
- les travaux d'espace à vocation commerciale pour 21 938 euros,
- divers travaux d'eaux pluviales pour 30 000 euros,
- diverses actions de cyber sécurité pour 70 000 euros.

Le montant des restes à réaliser est lui de 321 772 euros.

2-9 les dépenses d'équipements hors opérations

Elles correspondent aux études pour 194 640 euros, aux subventions d'équipements versées 265 000 euros. Les restes à réaliser sont de 484 377 euros pour les subventions d'équipements versées.

Dans le cadre de cette programmation d'investissement, la communauté de communes Cœur de Lozère s'est engagée dans un programme pluriannuel avec la mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) pour la période 2020/2024 pour un coût prévisionnel estimé à 1 000 000 euros, hors animation.

Evolution des dépenses de subventions d'équipements

	2018	2019	2020	2021	2022	Restes à réaliser
OPAH	11 034	77 739	71 247	37 677	49 607	130 118
MEVA	64 733	25 916	44 517	31 171	52 745	55 884
Habitez mieux	15 000	22 500	54 750	18 000	19 500	48 000
Aides aux entreprises	0	0	6 554	42 002	87 676	152 939
Aides aux commerces	10 702	3 386	99 792	88 115	41 205	96 536
Aides au tourisme	0	2 039	0	6 624	0	0
Divers	2 592	34 032	9 600	2 701	7 500	900
	104 061	165 612	286 460	226 290	258 234	484 377

2-8 le remboursement du capital des emprunts

Le montant inscrit pour l'année 2023 est 505 000 euros. Il couvre les échéances attendues pour un montant au 1^{er} janvier 2023 de 501 297,01 euros.

D) Les Budgets annexes

BUDGET EAU

Le budget de l'eau est communautaire depuis le 1^{er} janvier 2019. Sa gestion fait l'objet d'une délégation de service public auprès du Groupement BRL Nicollin sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Suite à ce transfert les surtaxes perçues par la communauté de communes ont été modifiées au 1^{er} janvier 2021 entre les parts eau et assainissement pour rééquilibrer les sections d'exploitation et permettre d'être aux seuils des tarifs fixés par l'Agence de l'Eau sur l'eau et l'assainissement afin de bénéficier des aides à l'investissement de cette dernière

Evolution du prix au m³ pour une facture type de 120 m³

Eau	2020	2021
Abonnement annuel (30,60 HT)	0,2550	0,2550
Part fermier	0,5680	0,5680
Surtaxe communautaire	0,5800	0,3800
Redevance prélèvement AE	0,0533	0,0533
Lutte contre la pollution AE	0,3300	0,3300
	1,7863	1,5863

La section d'exploitation en 2023 comprend en dépenses des charges à caractères général estimées à 115 000 euros, des charges de personnel pour 100 000 euros, des redevances pour 5 000 euros, des charges financières pour 5 000 euros, des charges exceptionnelles pour 5 000 euros, des atténuations de produits au titre du reversement à l'agence de l'eau pour 10 000 euros et la dotation aux amortissements pour 250 000 euros.

Evolution des dépenses d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	104 319	161 104	32 319	46 925
Charges de personnel	73 133	65 089	65 000	74 672
Charges financières	5 440	4 728	4 235	3 757
Charges exceptionnelles	23 759	756	0	144
Opérations d'ordre	217 500	201 150	204 849	205 047
Atténuations de produits	0	2 829	48 035	5 025

Les recettes d'exploitations en 2022 sont essentiellement constituées par la surtaxe pour 265 000 euros et la quote-part des subventions amorties pour 120 000 euros.

Evolution des recettes d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022
Ventes d'eau aux abonnés	209 436	0	0	0
Redevances	49 419	0	0	0
Abonnements compteur	117 352	0	0	0
Surtaxe	378 200	464 957	264 137	264 137
Opérations d'ordre	58 200	117 490	109 029	111 803

En 2022, les dépenses d'investissement sont de 320 414 euros dont 161 186 euros de travaux.

Evolution des dépenses d'investissement

Libellé	2019	2020	2021	2022
Opérations d'investissement	93 508	120 006	278 906	161 186
Etudes	0	0	0	33 409
Emprunts	22 634	17 244	13 357	14 015
Opérations d'ordre	58 200	117 490	109 029	111 803

L'endettement est faible sur ce budget avec un capital restant dû au 31 décembre 2022 de 105 690 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget eau

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2021	133 242,32	13 537,12	4 235,24	17 772,36	119 705,20
2022	119 705,20	14 015,07	3 757,29	17 772,36	105 690,13
2023	105 690,13	14 511,64	3 260,72	17 772,36	91 178,49
2024	91 178,49	15 027,66	2 744,70	17 772,36	76 150,83
2025	76 150,83	15 563,91	2 208,45	17 772,36	60 586,92
2026	60 586,92	16 121,27	1 651,09	17 772,36	44 465,65
2027	44 465,65	16 700,19	1 072,17	17 772,36	27 765,46
2028	27 765,46	9 024,02	614,30	9 638,32	18 741,44
2029	18 741,44	9 253,32	385,00	9 638,32	9 488,12
2030	9 488,12	9 488,12	149,81	9 637,93	0,00

Pour l'année 2023, les prévisions d'investissement d'un montant de 2 102 000 euros se répartissent comme suit :

- l'adduction d'eau les Bories hautes à Badaroux pour 300 000 euros,
- la chloration à Changefège pour 10 000 euros,
- les captages de Barjac pour 67 000 euros,
- la sécurisation sanitaire à Méjantel pour 2 000 euros,
- les travaux sécurisation sanitaire au Born pour 6 000 euros,
- les travaux avenue Jean Moulin à Mende pour 385 000 euros,
- les travaux chemin des Pousets à Mende pour 50 720 euros,
- le réservoir du PRAE Jean Antoine Chaptal pour 600 000 euros
- les travaux quartier du Pré Vival à Mende pour 80 000 euros,
- la régularisation de captage à Pelouse pour 25 000 euros,
- la mise en séparatif à Rouffiac pour 110 000 euros,
- divers travaux pour 20 000 euros

Le montant des restes à réaliser en dépenses est de 430 348 euros.

Par ailleurs, il est mise en œuvre un programme de subventions en l'investissement pour les usagers destinés à réaliser des économies d'eau pour un montant de 50 000 euros.

Les recettes d'investissement comprennent :

- des subventions pour 288 000 euros,
- un recours à l'emprunt pour 117 000 euros,
- des opérations d'ordre pour 250 000 euros.

Le montant des restes à réaliser en recettes est de 399 590 euros.

Au 31 décembre 2022, le résultat présente un excédent global d'environ 978 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget eau

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	309 013	274 197	137 308	31 238
Exploitation	715 136	888 211	907 056	947 490
Solde	1 024 149	1 162 408	1 044 346	978 728

BUDGET ASSAINISSEMENT

Le budget de l'assainissement est communautaire depuis le 1^{er} janvier 2019. Sa gestion fait l'objet d'une délégation de service public auprès du Groupement BRL Nicollin sur l'ensemble du territoire communautaire depuis le 1^{er} janvier 2020.

Suite à ce transfert les surtaxes perçues par la communauté de communes ont été modifiées au 1^{er} janvier 2021 entre les parts eau et assainissement pour rééquilibrer les sections d'exploitation.

Evolution du prix au m³ pour une facture type de 120 m³

Assainissement	2020	2021
Abonnement annuel (12,58 HT)	0,1048	0,1048
Part fermier	0,6730	0,6730
Surtaxe communautaire	0,2500	0,5000
Modernisation des réseaux AE	0,2500	0,2500
	1,2778	1,5278

La section d'exploitation en 2023 comprend en dépenses des charges à caractères général estimées à 126 000 euros essentiellement pour la gestion des boues d'épuration, des charges de personnel pour 33 000 euros, des charges financières pour 24 000 euros, des charges exceptionnelles pour 1 000 euros, des atténuations de produits au titre du reversement à l'agence de l'eau pour 100 euros et la dotation aux amortissements pour 305 000 euros.

Evolution des dépenses d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	91 744	154 937	98 840	121 344
Charges de personnel	66 763	65 090	60 000	59 995
Charges financières	33 024	30 663	27 467	24 998
Charges exceptionnelles	8 278	397	0	220
Opérations d'ordre	329 250	305 167	303 723	304 717
Atténuations de produits	0	2 765	26 277	7 096

Les recettes d'exploitations en 2022 sont essentiellement constituées par la surtaxe pour 380 000 euros, les subventions et primes pour 65 000 euros et la quote-part des subventions amorties pour 135 000 euros.

Evolution des recettes d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022
Redevance d'assainissement	126 129	0	0	0
Redevance modernisation	26 886	0	0	0
Surtaxe	148 250	173 955	333 248	333 248
Primes et subventions	77 655	27 315	53 512	8 643
Opérations d'ordre	120 950	120 874	120 864	121 639

En 2022, les dépenses d'investissement sont de 97 653 euros.

Evolution des dépenses d'investissement

Libellé	2019	2020	2021	2022
Opérations d'investissement	439 484	39 595	16 038	97 653
Etudes	0	0	5 900	9 070
Emprunts	80 405	82 431	83 394	84 306
Opérations d'ordre	120 950	120 874	120 864	121 639

L'endettement est plus conséquent sur ce budget avec un capital restant dû au 31 décembre 2021 de 773 532 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget assainissement

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2021	941 233,09	83 393,59	28 975,33	112 368,92	857 839,50
2022	857 839,50	84 306,88	26 398,60	110 705,48	773 532,62
2023	773 532,62	81 431,17	23 740,45	105 171,62	692 101,45
2024	692 101,45	74 929,77	21 056,18	95 985,95	617 171,68
2025	617 171,68	74 750,84	18 547,16	93 298,00	542 420,84
2026	542 420,84	76 893,62	15 973,52	92 867,14	465 527,22
2027	465 527,22	69 216,91	13 309,95	82 526,86	396 310,31
2028	396 310,31	71 079,91	11 016,09	82 096,00	325 230,40
2029	325 230,40	73 019,22	8 645,91	81 665,13	252 211,18
2030	252 211,18	63 075,18	6 196,14	69 271,32	189 136,00
2031	189 136,00	60 108,74	4 113,80	64 222,54	129 027,26
2032	129 027,26	36 305,62	2 498,51	38 804,13	92 721,64
2033	92 721,64	29 757,68	1 825,69	31 583,37	62 963,96
2034	62 963,96	29 929,04	1 223,46	31 152,50	33 034,92
2035	33 034,92	8 560,77	617,67	9 178,44	24 474,15
2036	24 474,15	8 739,38	439,06	9 178,44	15 734,77
2037	15 734,77	8 921,69	256,75	9 178,44	6 813,08
2038	6 813,08	6 813,08	70,64	6 883,72	0,00

Pour l'année 2023, les prévisions d'investissement d'un montant de 897 758 euros se répartissent comme suit :

- poste de relevage de Badaroux pour 300 000 euros,
- réseaux chemin des deux bouches à Badaroux pour 70 000 euros,
- la mise en séparatif au centre-ville à Mende pour 202 277 euros,
- la centrifugeuse STEP à Mende pour 715 980 euros,
- la mise en séparatif à Rouffiac pour 50 000 euros,
- divers travaux pour 9 500 euros

On retrouve également le remboursement du capital pour 85 000 euros et des études pour 211 516 euros.

Le montant des restes à réaliser est lui de 225 655 euros.

Les recettes d'investissement comprennent :

- des subventions pour 692 000 euros,
- un recours à l'emprunt pour 357 000 euros,
- des opérations d'ordre pour 305 000 euros.

Le montant des restes à réaliser en recettes est de 70 000 euros.

Au 31 décembre 2022, le résultat présente un excédent global d'environ 176 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget assainissement

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	4 570	168 942	273 028	290 995
Exploitation	232039	- 48 298	- 59 435	-114 275
Solde	236 609	120 644	213 593	176 720

Le rééquilibrage de la surtaxe ne suffit pas pour retrouver une section d'exploitation positive. Les travaux de centrifugeuse sont nécessaires pour réduire les coûts de gestion des boues en forte augmentation avec la crise sanitaire. Le gain attendu devrait permettre d'équilibrer la section d'exploitation à l'avenir.

BUDGET PARCOURS ACROBATIQUE EN HAUTEUR

Ce budget enregistre les dépenses et les recettes relatives à la gestion du parcours acrobatique en hauteur depuis 2004. La consultation lancée pour renouveler la délégation de service public s'est révélée infructueuse en 2021. Le parc acrobatique est donc resté fermé depuis 2021. Deux tentatives en 2021 et 2022 de reprise en régie de l'activité n'ont pas permis de trouver le personnel formé nécessaire à l'exploitation du parc acrobatique.

Ainsi la section d'exploitation ne présente en 2022 que des dépenses de maintenance pour 375 euros et des annulations de charges rattachées en recettes pour 4 250 euros. La section d'investissement ne comprend en exécution des dépenses pour 12 708 euros et en recettes l'affectation du résultat pour 1 073 euros. Ce budget ne présente aucun emprunt.

Au 31 décembre 2021, le résultat présente un déficit global d'environ 38 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget parc acrobatique en hauteur

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	- 40 049	- 48 602	- 39 231	- 50 856
Exploitation	5 854	6 300	1 073	3 875
Solde	- 34 196	- 42 302	- 38 158	- 46 981

La fin de la mise à disposition des terrains par la ville de Mende suite au démontage du parc acrobatique implique la clôture de ce budget annexe, dont le résultat sera repris au budget principal.

BUDGET AUBERGE DE JEUNESSE

Ce budget aura permis de construire en 2007, une auberge de jeunesse comprenant 38 chambres pour 114 couchages, dont 6 chambres aménagées pour personnes à mobilité réduite. La SPL Cœur de Lozère en assure la gestion par contrat de délégation de service public qui s'achève le 30 juin 2027.

Evolution de la redevance du fermier

Années	2023	2024	2025	2026	2027
Redevance	46 999	47 713	48 436	49 173	43 710

Ce budget a fait l'objet d'un prêt d'un montant de 720 000 euros en 2007 pour une durée de 30 ans.

Evolution de l'encours de la dette du budget auberge de jeunesse

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2023	546 570,00	21 750,00	24 771,01	46 521,01	524 820,00
2024	524 820,00	23 420,00	23 850,44	47 270,44	501 400,00
2025	501 400,00	25 150,00	22 723,87	47 873,87	476 250,00
2026	476 250,00	27 050,00	21 584,05	48 634,05	449 200,00
2027	449 200,00	28 950,00	20 358,12	49 308,12	420 250,00
2028	420 250,00	31 000,00	19 226,44	50 226,44	389 250,00
2029	389 250,00	33 150,00	17 759,53	50 909,53	356 100,00
2030	356 100,00	35 350,00	16 247,06	51 597,06	320 750,00
2031	320 750,00	37 750,00	14 634,22	52 384,22	283 000,00
2032	283 000,00	40 200,00	12 947,25	53 147,25	242 800,00
2033	242 800,00	42 800,00	11 077,75	53 877,75	200 000,00
2034	200 000,00	35 600,00	9 125,00	44 725,00	164 400,00
2035	164 400,00	58 400,00	7 500,75	65 900,75	106 000,00
2036	106 000,00	51 400,00	4 849,50	56 249,50	54 600,00
2037	54 600,00	54 600,00	2 491,13	57 091,13	0,00

Ce budget enregistre le paiement de la taxe foncière et son remboursement par le fermier, ainsi que la redevance dont le montant couvre les échéances d'emprunt. Au 31 décembre 2021, le résultat présente un excédent global d'environ 9 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget auberge de jeunesse

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	-15 830	- 17 200	-18 670	-20 160
Exploitation	24 909	25 868	27 741	29 682
Solde	9 079	8 668	9 071	9 522

BUDGET PMS DE BADAROUX

Ce budget a financé la construction d'un point multiservices destiné à recevoir quatre commerces en rez-de-chaussée et un collectif de 12 appartements de plus 70 m² chacun. Cette construction de trois étages a été livrée au cours de l'été 2010. Aujourd'hui, la communauté de communes reste propriétaire de deux commerces dont la cession prévue en 2023 entrainera la clôture de ce budget annexe. Ce budget ne présente aucun emprunt. Au 31 décembre 2021, le résultat présente un déficit global d'environ 312 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget PMS de Badaroux

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	- 111 269	- 101 413	- 91 557	- 81 700
Exploitation	- 233 525	- 227 321	- 221 013	- 231 858
Solde	- 344 794	- 328 734	- 312 570	- 313 558

Avec la cession des deux commerces restant le déficit de fonctionnement sera de l'ordre de 600 000 euros pour lequel des provisions sont constituées depuis 2019 à hauteur de 450 000 euros et 100 000 euros supplémentaires sont prévus en 2023. La section d'investissement présentera elle un excédent de l'ordre de 300 000 euros pour un résultat global à la clôture du budget estimé en déficit de 300 000 euros.

BUDGET ATELIER RELAIS BIO ENERGIE LOZERE

Ce budget retrace, depuis 2008, les écritures comptables relatives à la construction de l'usine de cogénération, qui fait l'objet d'un crédit-bail immobilier au profit de la SAS Bio Energie Lozère. Un prêt de 3 800 000 euros a été contracté en 2009 pour une durée de 20 ans. Au 31 décembre 2022, l'encours de dette sur ce budget était de 1 690 890 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget atelier relais Bio Energie Lozère

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2021	2 083 119,50	191 658,62	96 865,06	288 523,68	1 891 460,88
2022	1 891 460,88	200 570,75	87 952,93	288 523,68	1 690 890,13
2023	1 690 890,13	209 897,29	78 626,39	288 523,68	1 480 992,84
2024	1 480 992,84	219 657,51	68 866,17	288 523,68	1 261 335,33
2025	1 261 335,33	229 871,59	58 652,09	288 523,68	1 031 463,74
2026	1 031 463,74	240 560,62	47 963,06	288 523,68	790 903,12
2027	790 903,12	251 746,69	36 776,99	288 523,68	539 156,43
2028	539 156,43	263 452,91	25 070,77	288 523,68	275 703,52
2029	275 703,52	275 703,52	12 820,21	288 523,73	0,00

Ce budget enregistre le paiement de la taxe foncière et son remboursement par le preneur, ainsi le loyer dont le montant couvre les échéances d'emprunt. Au 31 décembre 2022, le résultat présente un déficit global d'environ 35 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget atelier relais Bio Energie Lozère

Libellé	2019	2020	2021	2021
Investissement	- 210 070	- 218 208	- 226 724	- 235 635
Exploitation	175 005	183 142	191 659	200 570
Solde	- 35 065	- 35 065	- 35 065	- 35 065

BUDGET 6^{ème} TRANCHE ZAE DU CAUSSE D'AUGE

Pour rappel, ce projet d'aménagement d'une zone d'activité économique débuté en 2012 fait l'objet de contentieux depuis 2016. A ce jour, la cour administrative d'appel de Toulouse a annulé la délibération de la communauté de communes Cœur de Lozère du 16 décembre 2016 et le jugement du tribunal administratif de Nîmes du 5 février 2019.

Ce budget a fait l'objet d'un prêt de 835 636 euros en 2012 pour une durée de 15 ans. Il n'a enregistré en 2022 que les écritures liées à la gestion de la dette présente sur ce budget. Il est prévu en 2023, dans l'attente de recevabilité d'un pourvoi devant le conseil d'état que des prévisions liées à la gestion de cette dette d'un montant de 315 887 euros au 31 décembre 2022.

Evolution de l'encours de la dette du budget 6^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2021	435 930,10	58 589,54	19 880,51	78 470,05	377 340,55
2022	377 340,55	61 452,88	17 017,19	78 470,07	315 887,67
2023	315 887,67	64 456,13	14 013,93	78 470,06	251 431,54
2024	251 431,54	67 606,17	10 863,89	78 470,06	183 825,37
2025	183 825,37	70 910,15	7 559,91	78 470,06	112 915,22
2026	112 915,22	74 375,59	4 094,47	78 470,06	38 539,63
2027	38 539,63	38 539,63	695,09	39 234,72	0,00

Au 31 décembre 2022, le résultat présente un déficit global d'environ 621 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget 6^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	843 768	787 909	729 319	667 866
Exploitation	- 1 228 772	- 1 252 106	- 1 271 986	- 1 289 003
Solde	- 385 004	- 464 197	- 542 667	- 621 137

BUDGET 7^{ème} TRANCHE ZAE DU CAUSSE D'AUGE

Le budget annexe de la 7^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge a fait l'objet d'un renouvellement d'un emprunt à court terme de 700 000 euros en 2021 pour deux années supplémentaires. Il fait l'objet du même contentieux depuis 2016 que le budget annexe de la 6^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge.

Ce budget a fait l'objet en 2012 d'un prêt de 164 364 euros pour une durée de 15 ans et d'un court terme de 700 000 euros. En 2022, il n'a enregistré que les écritures liées à la gestion de la dette présente sur ce budget. Il est prévu en 2023, dans l'attente de recevabilité d'un pourvoi devant le conseil d'état que des

prévisions liées à la gestion de cette dette d'un montant de 762 133 euros au 31 décembre 2021.

Le prêt relais sera renouvelé pour deux années supplémentaires dans l'attente d'une décision définitive sur son devenir devant le conseil d'état.

Evolution de l'encours de la dette du budget 7^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2021	785 744,53	711 524,17	10 090,25	721 614,42	774 220,36
2022	774 220,36	12 087,34	6 987,18	19 074,52	762 133,02
2023	762 133,02	712 678,00	5 486,46	718 164,46	49 455,02
2024	49 455,02	13 297,65	2 136,87	15 434,52	36 157,37
2025	36 157,37	13 947,53	1 486,99	15 434,52	22 209,84
2026	22 209,84	14 629,15	805,36	15 434,51	7 580,69
2027	7 580,69	7 580,69	136,73	7 717,42	0,00

Au 31 décembre 2022, le résultat présente un déficit global d'environ 63 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget 7^{ème} tranche de la ZAE du Causse d'Auge

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	1 148 710	1 137 723	1 126 736	1 114 111
Exploitation	- 1 147 122	- 1 159 762	- 1 172 402	- 1 177 911
Solde	1 588	- 22 039	- 45 666	- 63 800

BUDGET PMS DE BARJAC

Ce budget retrace, depuis 2017, les écritures comptables relatives à la gestion du point multiservices de Barjac. Il a fait l'objet d'un prêt dont le montant résiduel lors du transfert était de 108 419,37 euros en 2017 pour une durée résiduelle de 18 ans. Au 31 décembre 2022, l'encours de dette sur ce budget était de 81 726 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget PMS de Barjac

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2021	91 310,90	4 700,74	3 406,34	8 107,08	86 610,16
2022	86 610,16	4 883,48	3 223,60	8 107,08	81 726,68
2023	81 726,68	5 073,33	3 033,75	8 107,08	76 653,35
2024	76 653,35	5 270,57	2 836,51	8 107,08	71 382,78
2025	71 382,78	5 475,45	2 631,63	8 107,08	65 907,33
2026	65 907,33	5 688,33	2 418,75	8 107,08	60 219,00
2027	60 219,00	5 909,45	2 197,63	8 107,08	54 309,55
2028	54 309,55	6 139,19	1 967,89	8 107,08	48 170,36
2029	48 170,36	6 377,87	1 729,21	8 107,08	41 792,49
2030	41 792,49	6 625,81	1 481,27	8 107,08	35 166,68
2031	35 166,68	6 883,39	1 223,69	8 107,08	28 283,29
2032	28 283,29	7 150,99	956,09	8 107,08	21 132,30
2033	21 132,30	7 428,99	678,09	8 107,08	13 703,31
2034	13 703,31	7 717,81	389,27	8 107,08	5 985,50
2035	5 985,50	5 985,50	95,67	6 081,17	0,00

Ce budget enregistre le remboursement de l'emprunt, ainsi que le loyer dont le montant couvre les échéances d'emprunt et des opérations d'ordre d'amortissement des investissements réalisés et des subventions perçues pour sa construction. Au 31 décembre 2022, le résultat présente un excédent global d'environ 15 663 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget PMS de Barjac

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	- 1 094	- 1 263	- 1 439	- 1 621
Exploitation	5 673	7 195	13 466	17 284
Solde	4 579	5 932	12 027	15 663

BUDGET AERODROME

Ce budget existe depuis la reprise le 23 juillet 2016 de la gestion de la plateforme aéronautique Mende-Brenoux. Il retrace les opérations inhérentes à sa gestion. Son financement repose sur une convention avec le Département de la

Lozère, qui contribue financièrement avec une subvention à hauteur de 50% du déficit tant en fonctionnement qu'en investissement, limitée à 40 000 euros par an.

La section d'exploitation en 2023 comprend en dépenses des charges à caractères général estimées à 103 000 euros et des charges de personnel pour 20 000 euros.

Evolution des principales dépenses d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022
Charges à caractère général	45 555	61 861	72 169	96 999
Charges de personnel	26 441	22 978	16 402	17 080

Les recettes d'exploitations en 2022 sont essentiellement constituées par les participations du Département de la Lozère et de la communauté de communes Cœur de Lozère pour 95 000 euros.

Evolution des principales recettes d'exploitation

Libellé	2019	2020	2021	2022
Participation CD 48	25 386	40 000	38 992	40 000
Participation Cté de Cnes	25 386	55 668	38 992	48 033
Autres produits de gestion courante	8 313	173 955	8 313	57 778

En 2022, les dépenses d'investissement sont de 7 130 euros pour l'essentiel des dépenses liées aux portes des hangars.

Evolution des dépenses d'investissement

Libellé	2019	2020	2021	2022
Dépenses d'investissement	2 500	17 886	5 575	7 130

Pour l'année 2022, les prévisions d'investissement d'un montant de 65 000 euros se répartissent comme suit :

- L'acquisition du parking à la CCI pour 15 000 euros,
- Les systèmes de guidage, d'allumage et météo pour 50 000 euros,

En recettes, des subventions pour 12 000 euros et un emprunt de 51 000 euros sont prévus pour l'équilibre de la section. Ce budget ne présente aucune dette. Au 31 décembre 2022, le résultat présente un excédent global d'environ 6 600 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget aérodrome

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	- 2 500	- 14 599	- 11 067	- 6 630
Exploitation	4 477	9 107	13 241	13 236
Solde	1 977	- 5 492	2 174	6 606

BUDGET PMS DE SAINT BAUZILE

Ce budget retrace, depuis 2017, les écritures comptables relatives à la gestion du point multiservices de Saint Bauzile. Il a fait l'objet d'un prêt dont le montant lors du transfert était de 80 188 euros en 2017 pour une durée de 20 ans. Au 31 décembre 2022, l'encours de dette sur ce budget était de 62 741 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget PMS de Saint Bauzile

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2021	69 907,47	3 551,08	1 227,60	4 778,68	66 356,39
2022	66 356,39	3 615,08	1 163,60	4 778,68	62 741,31
2023	62 741,31	3 680,22	1 098,46	4 778,68	59 061,09
2024	59 061,09	3 746,55	1 032,13	4 778,68	55 314,54
2025	55 314,54	3 814,06	964,62	4 778,68	51 500,48
2026	51 500,48	3 882,79	895,89	4 778,68	47 617,69
2027	47 617,69	3 952,76	825,92	4 778,68	43 664,93
2028	43 664,93	4 023,98	754,70	4 778,68	39 640,95
2029	39 640,95	4 096,50	682,18	4 778,68	35 544,45
2030	35 544,45	4 170,32	608,36	4 778,68	31 374,13
2031	31 374,13	4 245,48	533,20	4 778,68	27 128,65
2032	27 128,65	4 321,98	456,70	4 778,68	22 806,67
2033	22 806,67	4 399,86	378,82	4 778,68	18 406,81
2034	18 406,81	4 479,16	299,52	4 778,68	13 927,65
2035	13 927,65	4 559,86	218,82	4 778,68	9 367,79
2036	9 367,79	4 642,04	136,64	4 778,68	4 725,75
2037	4 725,75	4 725,75	52,99	4 778,74	0,00

Ce budget enregistre le remboursement de l'emprunt, ainsi que les loyers rattachés depuis 2017 jusqu'en 2021 dans l'attente de leur régularisation dont le montant couvre les échéances d'emprunt et des opérations d'ordre d'amortissement des investissements réalisés et des subventions perçues pour sa construction. Au 31 décembre 2022, le résultat présente un déficit global d'environ 1 400 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget PMS de Saint Bazile

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	- 1 420	- 1 482	- 1 483	- 1 609
Exploitation	2 867	4 382	3 884	175
Solde	1 447	2 900	2 401	- 1 434

BUDGET LOCAL COMMERCIAL ROUTE DU CHAPITRE

Ce budget a permis l'acquisition d'un ensemble commercial situé route du Chapitre à Mende en 2016, loué depuis le 1^{er} juillet 2017. Ce local pourra faire l'objet d'une cession à compter du 1^{er} juillet 2023. Ce budget a fait l'objet d'un prêt de court terme de 145 000 euros renouvelé en 2021 pour deux années supplémentaires. Il sera remboursé en 2023 avec la cession du local au terme des 72 mois de location.

Evolution de l'encours de la dette du budget local commercial route du Chapitre

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2021	144 188,11	144 188,11	1 650,76	145 288,99	145 000,00
2022	145 000,00	0,00	754,00	1 467,84	145 000,00
2023	145 000,00	145 000,00	565,50	145 565,50	0,00

Ce budget enregistre les loyers, ainsi que le paiement de la taxe foncière et son remboursement par le locataire. Le prix de cession prévu au terme des 72 mois de location est 111 293,33 euros HT. Au 31 décembre 2022, le résultat présente un excédent global d'environ 89 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget local commercial route du Chapitre

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	31 199	31 199	32 011	32 011
Exploitation	25 116	34 009	44 665	57 743
Solde	56 315	65 208	76 666	89 754

BUDGET LOCAUX PROFESSIONNELS DE BADAROUX

Ce budget retrace les opérations de location des locaux professionnels situés au-dessus de la micro-crèche de Badaroux depuis 2011. A ce jour, seul deux locaux sont loués. Le troisième va être rafraîchi dans le courant de ce printemps pour une mise en location pour l'installation de deux nouveaux kinésithérapeutes. Il n'a pas fait l'objet d'emprunt. Au 31 décembre 2022, le résultat présente un déficit global d'environ 124 000 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget locaux professionnels de Badaroux

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	- 156 610	- 144 586	- 144 586	- 128 405
Exploitation	12 023	- 2 566	16 180	4 263
Solde	- 144 586	- 147 152	- 128 405	- 124 142

BUDGET ATELIER RELAIS HANGAR DE L'AERODROME

Ce budget a permis la construction d'un hangar situé à l'aérodrome Mende -Brenoux, qui accueille la société ULM Lozère, et l'hélicoptère de la Sécurité Civile depuis juillet 2019. Il a fait l'objet d'un prêt d'un montant de 434 337,83 euros en 2020 pour une durée de 15 ans. Au 31 décembre 2022, l'encours de dette sur ce budget était de 380 224,41 euros.

Evolution de l'encours de la dette du budget atelier relais hangar de l'aérodrome

Exercice	Dette en capital au 1er Janvier	Amortissement	Intérêts	Annuité	Dette en capital au 31 Décembre
2021	434 337,83	26 917,55	4 369,93	31 287,48	407 420,28
2022	407 420,28	27 195,87	4 091,61	31 287,48	380 224,41
2023	380 224,41	27 477,07	3 810,41	31 287,48	352 747,34
2024	352 747,34	27 761,19	3 526,29	31 287,48	324 986,15
2025	324 986,15	28 048,23	3 239,25	31 287,48	296 937,92
2026	296 937,92	28 338,24	2 949,24	31 287,48	268 599,68
2027	268 599,68	28 631,26	2 656,22	31 287,48	239 968,42
2028	239 968,42	28 927,30	2 360,18	31 287,48	211 041,12
2029	211 041,12	29 226,40	2 061,08	31 287,48	181 814,72
2030	181 814,72	29 528,60	1 758,88	31 287,48	152 286,12
2031	152 286,12	29 833,92	1 453,56	31 287,48	122 452,20
2032	122 452,20	30 142,39	1 145,09	31 287,48	92 309,81
2033	92 309,81	30 454,06	833,42	31 287,48	61 855,75
2034	61 855,75	30 768,95	518,53	31 287,48	31 086,80
2035	31 086,80	31 086,80	200,68	31 287,48	0,00

Ce budget enregistre le remboursement de l'emprunt, ainsi que les loyers de la Société ULM Lozère dont le montant couvre les échéances d'emprunt. Au 31 décembre 2022, le résultat présente un excédent global d'environ 22 487 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget atelier relais hangar de l'aérodrome

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	- 398 785	25 615	- 2 490	- 29 686
Exploitation	- 712	- 1 581	25 337	52 532
Solde	- 399 497	24 034	22 847	22 846

Il est prévu à partir de 2023, d'amortir tant les dépenses que les recettes d'investissement enregistrées pour la construction du hangar sur la durée du bail.

BUDGET PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Ce budget retrace les écritures comptables relatives au fonctionnement du petit train touristique. Il a enregistré en 2022 des recettes pour 2 112 euros et des dépenses pour 4 457 euros. Le budget 2023 s'équilibre avec des recettes prévues à 3 800 euros.

Evolution des résultats de clôture du budget petit train touristique

Libellé	2019	2020	2021
Investissement	545	1 090	1 635
Exploitation	8 772	4 875	3 928
Solde	9 317	5 965	5 593

BUDGET ZA VALCROZE ECO

Ce budget retrace, depuis 2018, les écritures comptables relatives à l'aménagement de la zone d'activité de Valcroze Eco à Mende. Les travaux d'aménagement sont achevés. La superficie proposée à la vente est de 10 581 m² répartie en 5 lots attribués par délibération en janvier 2021 au prix de 19,80 euros HT du m².

Attribution des lots

Lot	Attributaire	Superficie	Prix HT
1	Mr Manuel Peixoto	755	14 949
2	Mr Jean-Louis Lyon	1 069	21 166
3	SCI Lavabre et fils	1 693	33 521
4	SCI Lamahe	4 340	85 932
5	SCI F.Boiral	2 724	53 935

Il est prévu en 2023 un solde d'aménagement pour 5 000 euros dont 1 801 euros de report en dépenses et un solde de subvention de 48 360 euros avec des ventes pour 209 820 euros en recettes.

Evolution des résultats de clôture du budget Valcroze éco

Libellé	2019	2020	2021	2022
Investissement	0	- 158 218	- 195 240	- 124 585
Exploitation	71 566	0	0	0
Solde	71 566	- 158 218	- 195 240	- 124 585

BUDGET ZA LOU CHAOUSSE

Ce budget créé en 2021 a pour but l'aménagement d'une nouvelle zone d'activités situé Lou Chaousse à Mende, sur une emprise globale de 8 hectares. En 2022, l'ensemble des études préalables liées à l'aménagement a été réalisé. En 2023, l'acquisition foncière et les travaux d'aménagement sont prévus. Une subvention DETR d'un montant de 1 819 000 euros a été sollicitée auprès des services de l'Etat. Son préfinancement sera assuré par un prêt relais de deux ans pour un montant de 2 000 000 d'euros.

Evolution des résultats de clôture du budget ZA Lou Chaousse

Libellé	2022
Investissement	- 31 680
Exploitation	0
Solde	- 31 680